

FÊTE PATRONALE

Organisée par le Comité des Fêtes
04 et 05 AOÛT

DIMANCHE

- 08h30 Vide-Grenier ;
- 09h00 Vente d'objets, tombola par le Club "Lou Micalets" ;
- 11h00 Messe Votive ;
- 12h00 Petite restauration le midi (poulet frites de MICKA !) ;
- 14h00 Animations diverses pour rigoler !
- 16h00 Icoranda (groupe folklorique d'Eygurande) pour s'évader !
- 19h30 La Banda de Neuvic pour apériser...
- 22h00 Retraite aux flambeaux pour défiler !
- 23h00 **Feu d'artifice** pour finaliser ! (offert par la municipalité)

SAMEDI

Toute la journée
concours de Lyonnaise

À partir de 21h00, le Comité des Fêtes organise un repas (cochon à la broche) animé par Olivier DISSAIS.

SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 140 - Août 2018

SÉRANDON

Mairie de SÉRANDON
Téléphone : 05 55 95 88 33
Fax : 05 55 95 06 54

Adresse mail

mairie.serandon19@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h/12h - 14h/17h30
Mardi 8h/12h - 14h/17h30
Mercredi 8h/12h
Jeudi 8h/12h
Vendredi 14h/17h30

Fermeture de la mairie
du 03 au 20 août pour congés

Les urgences
seront assurées
par Mme le Maire.

B.I.M. de Sérandon

N° 140 - Août 2018

Rédacteur en chef

Huguette MARTINERIE

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

250 exemplaires.



Éditorial

Bonjour à toutes et à tous,

Enfin, voici l'été ensoleillé et chaud, période de l'année qui permet à tous de se retrouver, parents, grands-parents, enfants. Dans les villages, les maisons retrouvent leur animation.

Préparez-vous les 4 et 5 août prochain pour la fête patronale ; Le manège enfants, le stand de tir à la carabine seront au rendez-vous, le club du 3^{ème} âge, l'exposition vente toujours bien achalandée. Pour les danseurs, un groupe animera la soirée.

Notre petit marché du jeudi n'a pas donné suite, faute de participants ; nous le regrettons.

Belle ambiance, Sérandon a chanté et dansé pour une fête de la musique au top. Merci au Comité des Fêtes, à BRIGITTE et LISA pour leur association qui a contribué à la réussite de cette soirée, très appréciée par le public.

A bientôt. Bon été à vous en famille et amis.

Huguette MARTINERIE
MAIRE

Réunion du Conseil Municipal de SÉRANDON

Séance du 27 juin 2018

Le Conseil Municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Madame le maire.

Présents : Mmes ANGLARD Janine, MARTINERIE Huguette, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, Ms GENCE Éric, MATHES Pierre, REYMONDOUX Didier, VALADE Jérôme.

Absents excusés : Mme BOUYGE Marie-Christine, M. MINARD Gérard.

Mme BOUYGE Marie Christine a donné pouvoir à Mme MARTINERIE Huguette.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane.

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Subventions aux associations

Le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

Subventions aux associations communales

BOULE SÉRANDONNAISE : subvention 2017 : 450 €

Subvention sollicitée : 450 €, subvention attribuée : 450€ (9 voix pour)

CLUB "LOU MICALETS" : subvention 2017 : 1 000 €

Subvention sollicitée : 1 000 €, subvention attribuée : 1 000 € (9 voix pour)

COMITÉ DES FÊTES : subvention 2017 : 5 225 €

Subvention sollicitée : 5 225 €, subvention accordée : 5 225 € (9 voix pour)

SOCIÉTÉ DE CHASSE : subvention 2017 : 900 € (700 € + 200 € pour une subvention exceptionnelle) - Subvention sollicitée : 1 000 €, subvention accordée 700 € (8 voix pour, 1 abstention).

Concernant la subvention exceptionnelle demandée, le conseil municipal souhaite avoir des explications sur l'utilisation de celle-ci pour "un aménagement sécurité chasse". La décision est remise à la prochaine séance.

Subventions aux associations du canton

CHORALE de Liginiaac : 60 € (9 voix pour)

F.N.A.C.A. de Neuvic (Anciens Combattants en Algérie) : 60 € (9 voix pour)

Les Passagers du Vent de Neuvic (activités éducatives et culturelles) : 150 € (9 voix pour)

U.S.E.P. de Liginiaac (activités sportives et culturelles de l'école primaire) : 100 € (9 voix pour)

Aujourd'hui Pour Demain (activités et animations au sein de l'E.H.P.A.D. de Neuvic) : 60 € (9 voix pour)

Scrabble Pour Tous de Neuvic : 60 € (9 voix pour)

Comice Agricole du canton : 370 € (9 voix pour)

La Truite Neuvicoise : 85 € (9 voix pour)

Les Involtes de Chirac Bellevue (spectacles et actions culturelles) : 60 € (9 voix pour)

Les P'tites Crapouilles de Liginiaac (assistantes maternelles) : 100 € (9 voix pour)

Association Sportive du collège de la Triouzoune à Neuvic : 150 € (9 voix pour)

Subventions à diverses associations qui en ont fait la demande

A.F.S.E.P. (Sclérose en plaques) : 50 € (9 voix pour)

CROIX ROUGE : 100 € (9 voix pour)

F.A.L. (Fédération des Associations Laïques) : 50 € (7 voix pour, 2 voix contre)

LIGUE CONTRE LE CANCER : 110 € (9 voix pour)

PARALYSES de France : 50 € (9 voix pour)

PREVENTION ROUTIERE : 50 € (9 voix pour)

A.S.P. (accompagnement, soutien, présence en unité de soins ou à domicile) : 50 € (9 voix pour)

O.D.C.V. : 100 € (9 voix pour)

Banque Alimentaire : 50 € (9 voix pour)

La Dordogne de Villages en Barrages : 185€ (9 voix pour)

A.D.A.P.E.I. (handicapés mentaux) : pas de subvention, (6 voix pour, 3 voix contre)

A.P.A.J.H. (adultes et jeunes handicapés) : pas de subvention (9 voix pour)

Judo Club de Meymac : pas de subvention (9 voix pour)

Conciliateurs de Justice du Limousin : pas de subvention (9 voix pour)

Site internet

Le conseil municipal décide, 9 voix pour, de créer un site internet dédié à la commune et autorise Madame le maire à conclure un contrat d'installation avec la SARL FIRE LIVE aux conditions suivantes

Frais annuels de service : 306 € H.T. par an

Achat et gestion du nom de domaine : 14 €H.T. par an.

Approbation du contrat de solidarité communale 2018/2020 avec le Département

Le conseil municipal prend connaissance des principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018/2020.



Collectivité de proximité, le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires. Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des corréziens et le numérique avec le programme "Corrèze 100% fibre 2021" donnant accès au très haut débit pour tous et partout en Corrèze.

Depuis 2015, il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze tout en soutenant l'activité économique et l'emploi. Sur la période 2015/2017, 38,3 millions d'euros d'aides départementales ont ainsi été accordées aux communes et intercommunalités.

Dans un contexte territorial renouvelé, et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'Etat, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Sur la période 2018/2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités, soit 1,7 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Le conseil municipal prend connaissance du contrat de solidarité communale 2018/2020 exposant les opérations retenues et le détail des financements départemental et après avoir délibéré, 9 voix pour :

Approuve le contrat de solidarité communale 2018/2020 avec le Département
Autorise Madame le maire à signer ce contrat.

Opérations recensées 2018/2020

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide du Conseil Départemental 2018	Aide du Conseil Départemental 2019	Aide du Conseil Départemental 2020
City stade	169 615 € HT	50 885 €		
Dotation voirie		12 114 €	12 114 €	12 114 €
Aménagement des allées du cimetière	100 000 € HT	11 500 €		

Destination des coupes de bois - exercice 2018

Le conseil municipal prend connaissance de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour,
CONFIRME l'inscription à l'état d'assiette en 2018 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Communaux des Ages	2A	4.44 ha	E1	Vente
Forêt Communale de Sérandon	3A	0.96 ha	E1	Vente

CHOISIT leur destination, à savoir :

Vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

Recrutement d'un agent contractuel

Le conseil municipal, 9 voix pour, décide :

De recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période du 2 juillet 2018 au 31 août 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Elagage des arbres

Le Conseil Municipal a décidé d'engager une démarche d'élagage des arbres en bordure de voies communales (voir article dans ce même bulletin). Une lettre ainsi qu'un croquis explicatif pour la coupe vont être envoyés aux propriétaires riverains.

Questions diverses

Terrain non constructible au Battut

Les services de l'Etat ont délivré un certificat d'urbanisme négatif à Monsieur Laurent CHATONNIER sur la parcelle ZT n°14d au Battut. Madame le maire a adressé à Monsieur le Préfet un courrier le 07/06/2018 en lui demandant de réexaminer le projet, courrier sans réponse à ce jour.

Le Conseil Municipal a regardé le dossier, surpris du refus car le projet de construction envisagé est proche des maisons existantes. Il est par 9 voix pour, favorable à ce projet.

Création d'une place de dépôt et retournement à Douniol

Madame le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de réaliser des travaux d'aménagement d'une place de dépôt et de retournement afin de permettre le stockage des bois issus du massif des Gorges de Haute-Dordogne.

Le projet de création de la place de dépôt et de retournement à Douniol est établi par le Syndicat de la Diège.

Le coût prévisionnel de l'opération se répartit comme suit :

Coût des travaux en € HT	7 826,00
Frais de mise à disposition du service équipements collectifs	391.30
Honoraires géomètre	8 70.00
Coût prévisionnel opération en HT	9 087.30
T.V.A. (T.V.A. appliquée sur Travaux et honoraires géomètre) 20%	1 739.20
Coût prévisionnel opération en € T.T.C.	10 826.50

Le conseil municipal, 9 voix pour,

APPROUVE le projet de l'aménagement d'une place de dépôt et de retournement établi par le Syndicat de la DIEGE

SOLLICITE les aides susceptibles d'être accordées dans le cadre du Programme de développement rural Limousin 2014-2020 au titre des dessertes forestières (Crédits de l'Union Européenne/ FEADER et de l'ETAT – Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt)

Le plan de financement est arrêté comme suit :

Type de financement	Montant demandé
Financements publics (80%) : (FEADER + M.A.A.F)	7 269.84 €
Financement du demandeur (20%)	1 817.46 €
Total	9 087.30 €

Le conseil municipal, 9 voix pour, S'engage à inscrire au budget les crédits suffisants. Autorise Madame le maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Convention avec EDF

Le conseil municipal, 9 voix pour, autorise Madame le maire à signer une convention d'aide financière d'EDF relative à des travaux de déroctage sur la route d'accès à l'usine hydroélectrique d'un montant de 6 000 € soit 20% du montant global des travaux qui s'élève à 29 040 € T.T.C.

La séance a été levée à 23h30.

La secrétaire de séance
Christiane PARTAUD



BOISEMENTS



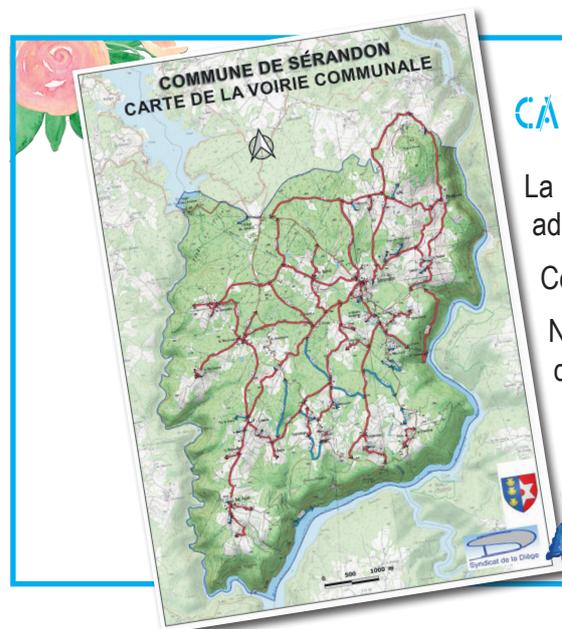
La commune a délibéré favorablement pour adhérer à la réglementation des boisements mise en place par le Conseil départemental pour la période 2018-2028.

De ce fait, tout projet de semis, de plantation ou de replantation y compris les arbres d'alignement sur des terrains nus (prairie, lande, etc...) sont soumis à autorisation de la collectivité départementale (loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux).

Vous pouvez consulter les orientations et modalités de boisements en mairie ou auprès du Conseil départemental : <http://www.correze.fr/deplacements-et-territoire/reglementation-boisement/> qui définissent les zonages et les conditions de plantations (distances de recul, seuil de surface après coupe rase...) les obligations déclaratives, les types de peuplements concernés...



Il est rappelé que tous semis, toutes plantations ou replantations réalisés sans autorisation représentent une infraction dont les sanctions sont prévues aux articles R126-9 et R126-10 du code rural et de la pêche maritime.



CARTE DE LA VOIRIE COMMUNALE

La municipalité a demandé au Syndicat de la Diège de mettre à disposition des administrés, un plan général de la commune au format A3 (29.7 cm x 42 cm).

Ce document sera disponible en Mairie dès réception de ce bulletin municipal.

Nous espérons qu'il permettra à chacun de visualiser au mieux l'ensemble de la commune et chacun pourra constater l'importance de notre réseau routier.



EN IMAGES

QUELQUES TRAVAUX

DE LA COMMUNE



Clémensac

Comme chaque année, la commune travaille à l'entretien des routes et investit fortement pour que l'ensemble de notre territoire soit desservi de façon équitable.

Pour 2018, le début des travaux a commencé avec la société Eurovia le 9 avril et la réception des chantiers a été actée le 28 juin.



Clémensac sur la VC 32 et le CR 10 ont été renforcés sur 481 mètres pour plus de 54 000 € T.T.C.

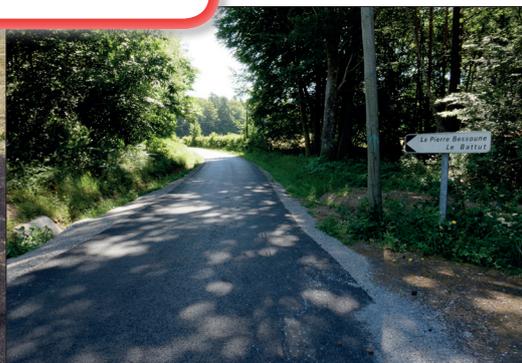
Aux Âges, 165 mètres sur le CR 5 ont été renforcés pour 16 220 €.

Le Battut a été renforcé sur la VC 4 et la VC 17 pour plus de 161 700 € sur près de 1 650 mètres.



Terrain de boules

Le Battut



Les Âges



ENTRETIEN DES ROUTES



C'est aujourd'hui plus de 50 kilomètres de routes que la commune doit gérer et entretenir sur ses 2 côtés. À cela s'ajoutent 12 kilomètres de bas-côtés le long des chemins entretenus pour le bien-être des usagers.

Ces travaux réalisés par les employés communaux se déroulent en un à plusieurs passages selon la saison.



A été renforcée à Vernéjoux sur 65 mètres la VC 11 pour 3 470 €.

Réfection des éclairages au terrain de boules pour 6 300 €.

Vernéjoux

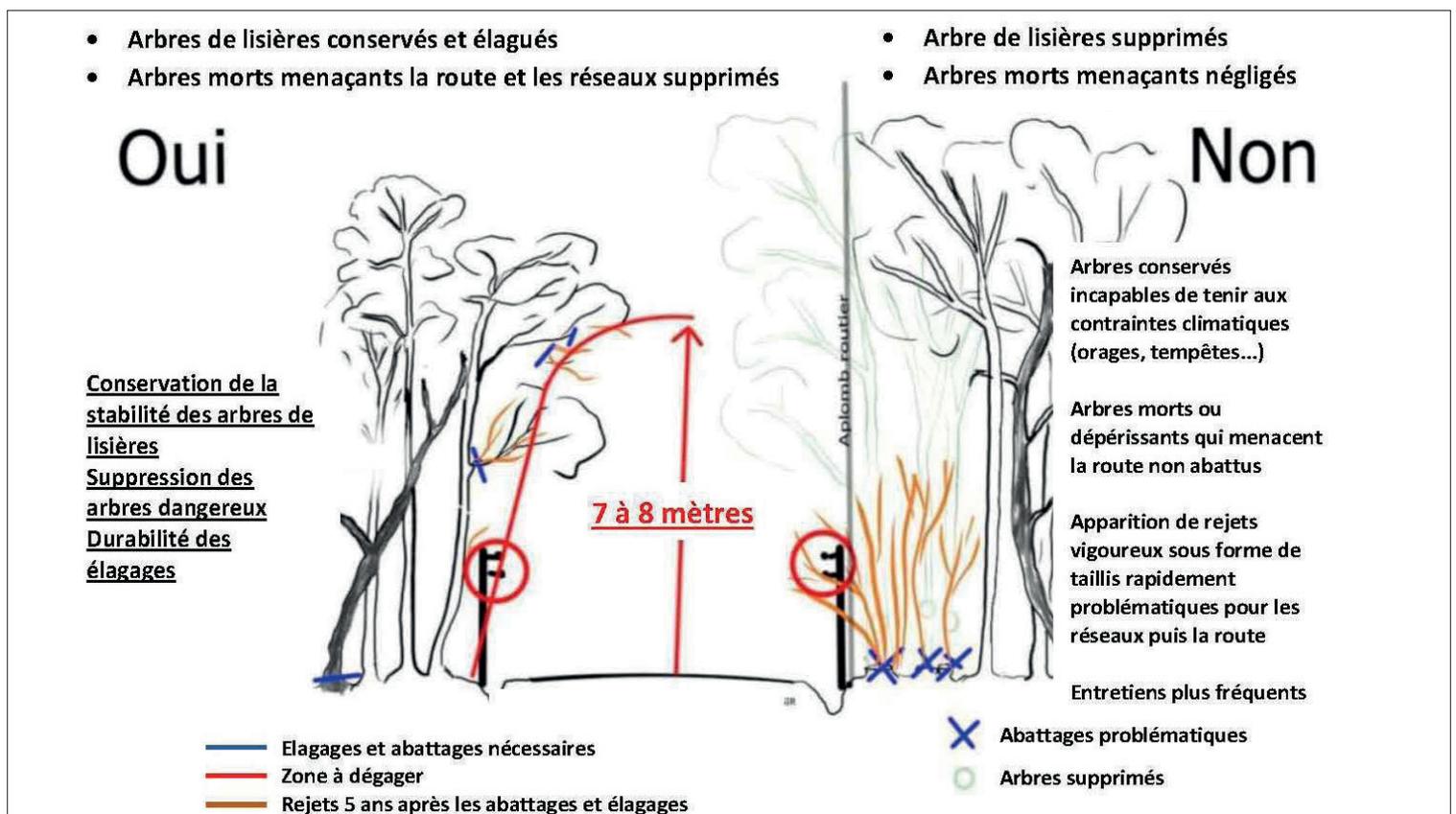
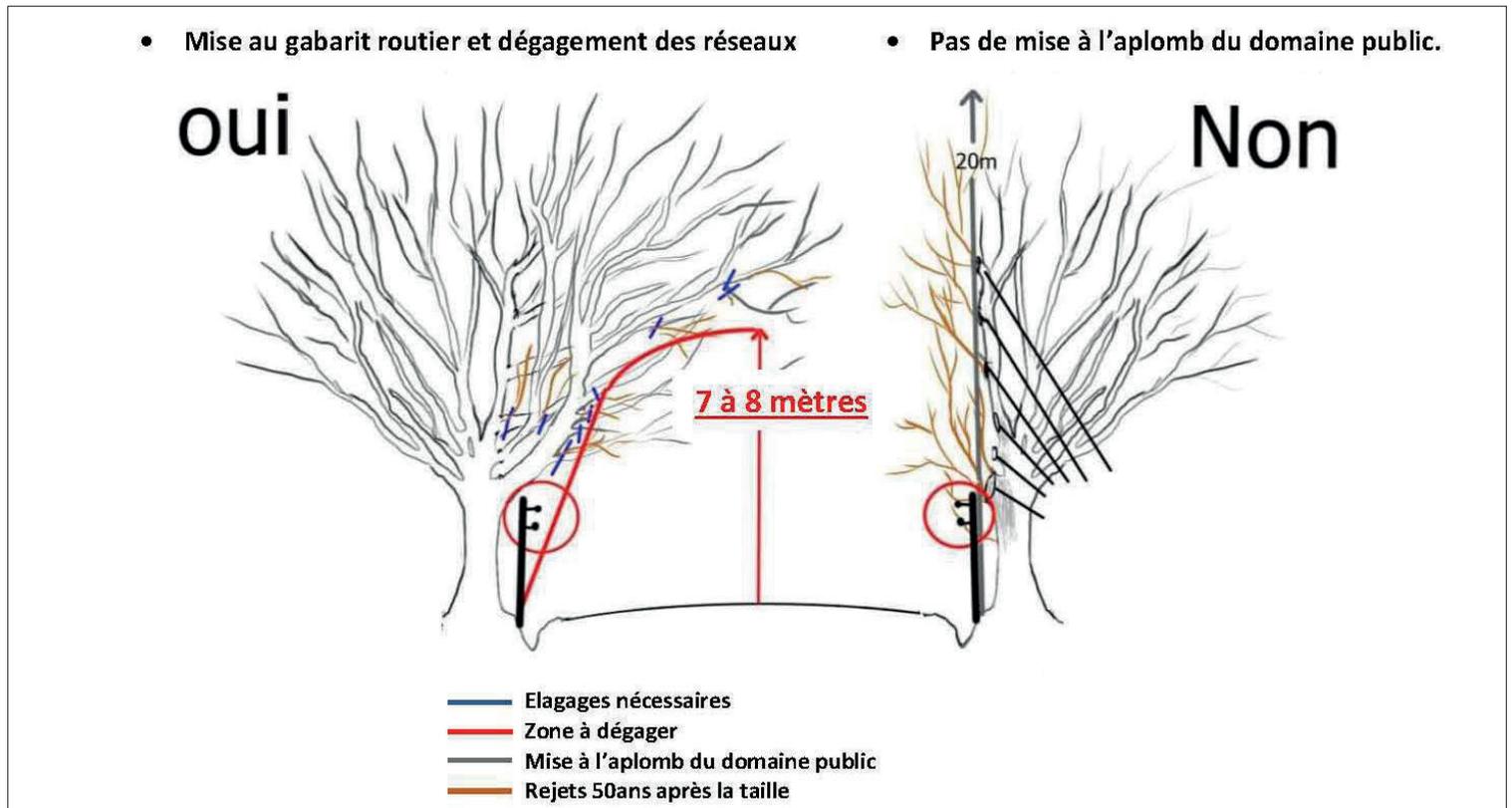


PRÉCONISATIONS D'ÉLAGAGE DES ROUTES

Les services de la Préfecture nous rappellent en effet que l'entretien de plantations ou arbres isolés qui bordent les routes communales, nous concerne en tant que propriétaires riverains.

Cette démarche est nécessaire pour 3 principales raisons :

1. - La durée de vie de nos petites routes dépend en grande partie de l'entretien des abords (1/3 de longévité en plus) ;
2. - Une sécurité accrue pour les usagers de ces routes ;
3. - Les travaux de déploiement de la fibre optique qui vont être engagés ne peuvent commencer si l'élagage des routes n'est pas réalisé.



C'est pourquoi nous demandons aux propriétaires riverains de bien vouloir faire procéder à ces travaux d'élagage avant le printemps 2019.

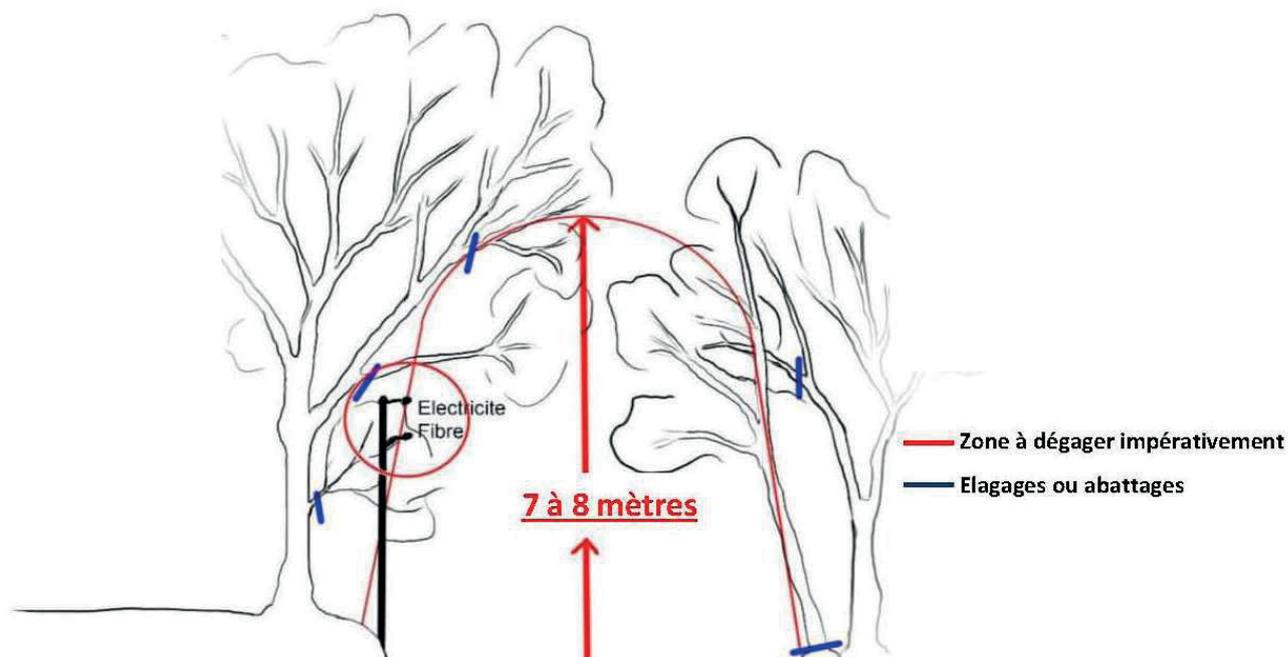
Les tailles doivent être raisonnées et pérennes et les arbres d'intérêt primordial doivent être préservés.

Cette demande ne concerne que les propriétaires ayant des arbres en surplomb des routes communales.

Consciente des difficultés que vous pouvez rencontrer, la commune vous propose une aide technique pour l'organisation et logistique avec des adresses d'entreprises compétentes.

Si vous effectuez vous-même les travaux, contactez la mairie pour un arrêté communal qui vous sera remis sans délai, ainsi qu'une mise à disposition de panneaux de signalisation.

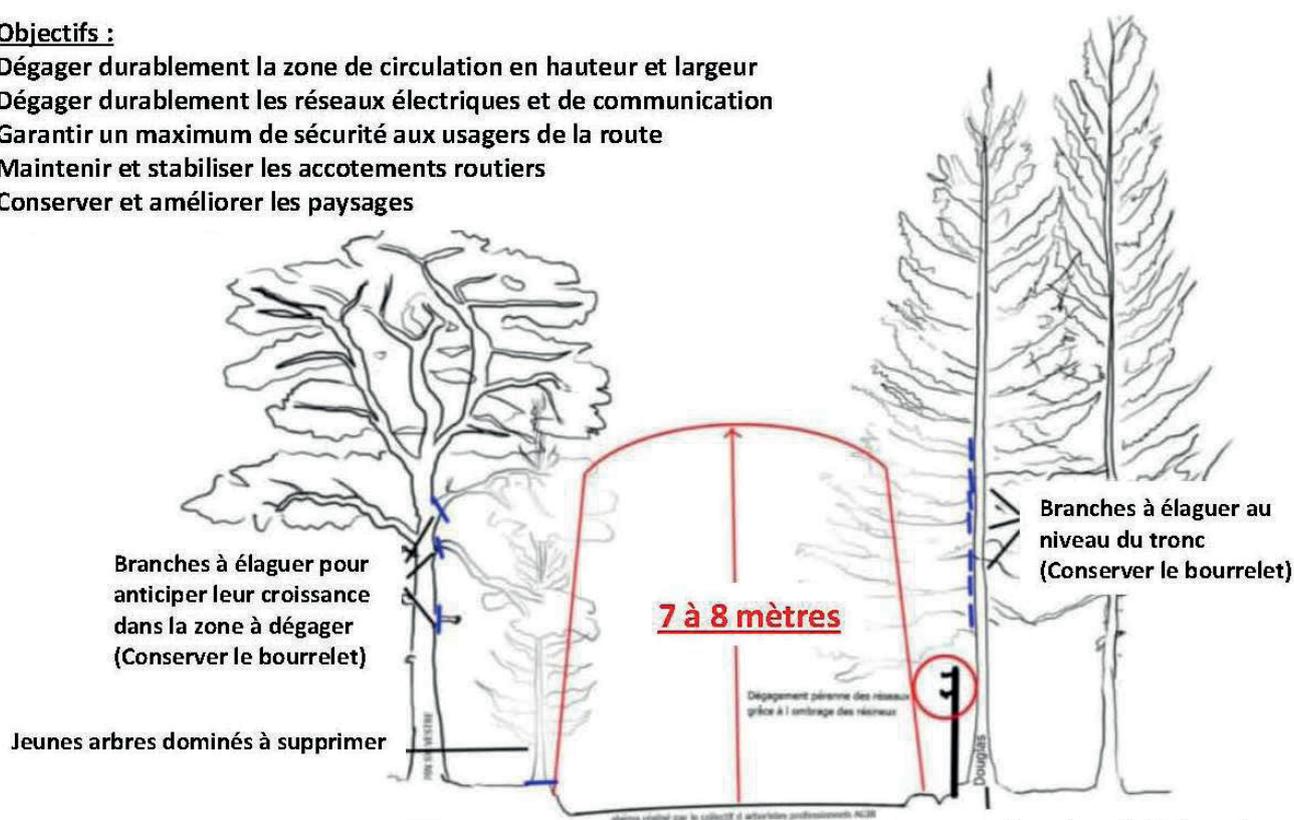
• Préconisations d'entretiens sur arbres sains



• Préconisations pour les résineux en bord de route

• Objectifs :

- Dégager durablement la zone de circulation en hauteur et largeur
- Dégager durablement les réseaux électriques et de communication
- Garantir un maximum de sécurité aux usagers de la route
- Maintenir et stabiliser les accotements routiers
- Conserver et améliorer les paysages



CHEMIN DE RANDONNÉE RÉOUVERT



Cet ancien chemin rural de Sérandon à Neuvic cadastré était à l'état d'abandon depuis plusieurs décennies, certainement à cause du doublon avec la départementale 20E1.

Un travail de recherche et de débroussaillage a permis la réouverture et la

réhabilitation de ce chemin. Encadré par leur éducateur un groupe de jeunes de l'I.T.E.P. de Ligniac (Geoffrey, William, Alexis et Lucas) est intervenu durant l'année scolaire 2017-2018 les jeudis après-midi. Pour ce faire, une convention a été signée avec la mairie.



Un repas chez LISA leur a été offert par la mairie pour les remercier le jeudi 21 juin, puis s'est tenue l'inauguration en présence de madame le Maire et madame CHAIX directrice de l'établissement spécialisé.



Ce sont en tout 900 mètres supplémentaires de chemins qui viennent à nouveau enrichir le patrimoine de randonnée pédestre et communal.



SITE INTERNET

Depuis quelques semaines, plusieurs élus travaillent à la réalisation d'un site internet de la commune pour une mise en service en octobre 2018.

Parmi les rubriques proposées, histoire de la commune et de ses lieux remarquables, actualité, composition du conseil municipal, agenda, associations, artisans, chemins de randonnées, démarches administratives, etc.

Sérandon est un petit village français, situé dans le département de la Dordogne et la région de la Nouvelle-Aquitaine (anciennement Région Limousin).
La commune s'étend sur 34,5 km² et compte 379 habitants, avec une densité de 11 habitants par km².
Entouré par les communes de Neuvic et Saint-Pierre, Sérandon est situé à 5 km au nord-ouest de Champagnac et à 25 km d'Issel.
Situé à 600 mètres d'altitude, la rivière La Dordogne, est le principal cours d'eau qui longe la commune de Sérandon.
La commune est proche du parc naturel régional de Millevaches en Limousin.
La commune de Sérandon fait partie de Haute-Correz Communes.

Sérandon
La Maire
Le Bourg
19160 SÉRANDON
mairie.serandon19@wanadoo.fr
05 35 86 86 33
Nombre d'habitants : 372

Horaires d'ouverture Mairie
Du Lundi au Mardi : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Du Mercredi au Jeudi : de 08h00 à 12h00
Le Vendredi : de 14h00 à 17h30

Nous souhaitons insérer et référencer les associations, les hébergements, les commerces et artisans de la commune dans une rubrique dédiée. Pour ce faire, il faut impérativement que ces derniers donnent leur assentiment avec les éléments à insérer.

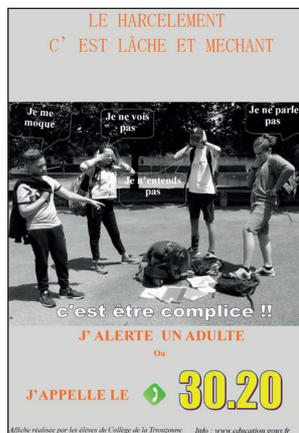
Sans ces renseignements et leur accord, ils ne pourront être mentionnés sur ce support de communication.



Décès

Claudine VERRIER, le 20 juin 2018 à son domicile au bourg - née le 16 novembre 1957 ;
Jacky MINARD, le 1^{er} juillet 2018 à son domicile à La Sarraudie - né le 2 mai 1948.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.



Deux élèves de Sérandon en 4^{ème} au collège de Neuvic ont reçu des prix d'éducation citoyenne à la Préfecture de Tulle, en présence du nouveau Préfet Frédéric VEAU.

Adrien PINGAUD, président du conseil de vie collégienne, a reçu le 1^{er} prix individuel.

Inès RÉAL a reçu le 2^{ème} prix collectif pour son travail avec 3 autres camarades sur la discrimination et le harcèlement scolaire.

Toutes nos félicitations à ces élèves.



Randonnée Genêts et bruyères 9 SEPTEMBRE

Point de ravitaillement
à Sérandon.

HEURE DE PASSAGE
ENTRE 9H00 ET 10H30



Lac de Neuvic et vallée de la Dordogne
Vélo : 94 km - 77 km - 56 km - 35 km
Marche : 8 km - 13 km

RÉSULTATS DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

LACROIX Andrea	Admise
MATHES Gino	Mention Assez Bien
MOULIER Camille	Mention Bien
REYMONDOUX Emma	Mention Très Bien
THIRIET Lilian	Mention Bien



Solution des mots croisés micalets du bulletin N° 139 (grille n°4)

Horizontalement 1. Méridienne. 2. Ire. Essieu. 3. Grêle. Toux. 4. RER. SPA ou Spa. 5. Au. SS. Maïs. 6. Truie. Inca. 7. Esses. Né. 8. IS. Yes. 9. Rente. Tsar. 10. Suée. Isère.

Verticalement A. Migrateurs. B. Erreurs. Eu. C. Réer. Usine. D. Sieste. E. Déesses. F. is. G. Estaminets. H. Nio. Anesse. I. Neuvic. ar. J. Eux. Sandre.

La Boule Sérandonnaise SOUS LES PROJECTEURS

Le samedi 7 juillet après-midi, la Boule Sérandonnaise a organisé sa désormais traditionnelle rencontre amicale avec les clubs de Neuvic et d'Ussel. Après quelques parties, les participants ont partagé un repas convivial dans une très bonne ambiance.

Ce fut l'occasion d'étreindre le nouvel éclairage du terrain. Le club remercie la municipalité pour cette réalisation qui permettra à tous de pratiquer en nocturne la pétanque ou la lyonnaise pendant les beaux jours.

Nous vous invitons tous à venir lancer quelques boules lors des nocturnes du vendredi soir. Depuis le début de la saison, plusieurs équipes se sont illustrées dans différents concours départementaux



avec leur nouvelle tenue. Les trophées ramenés montrent la bonne forme de nos boulistes.

Sans aucun doute cette nouvelle installation devrait permettre au club de franchir un nouveau cap.

Le club "Lou Micalets"

LES CLUBS DE SÉRANDON DE LIGINIAC ET DE NEUVIC EN SÉJOUR À LOURDES ET EN ANDORRE

Du 15 au 20 mai 2018, 25 adhérents du club "Lou Micalets" de Sérandon, 2 du club "Les Compagnons de la bonne humeur" de Liginiac et 12 du club "Lou Cantou" de Neuvic ont effectué un séjour à Lourdes et en Andorre.

Le séjour a débuté par un petit quartier libre à Lourdes après l'installation dans les chambres de l'hôtel.

La matinée du deuxième jour a été consacrée à la visite des sanctuaires de Lourdes et des lieux où a vécu Bernadette Soubirous. La destination de l'après-midi était la montée au Pic de Jer en funiculaire. A la sortie de la gare quelques participants ont fait une petite marche pour atteindre le sommet du pic.

Le troisième jour, le programme a débuté par la visite du musée du béret à Nay. Après le repas, le groupe s'est rendu à Pont d'Espagne pour admirer une magnifique cascade. Certains participants ont fait une petite ballade sur un replat formé par des glaciers lorsqu'ils recouvraient les Pyrénées. Au retour, une petite halte a été effectuée à Cauterets.



Le matin du quatrième jour, le groupe est allé à Gavarnie. Les participants ont pu visiter l'église puis se promener en direction du cirque et de sa célèbre cascade. C'est au cours de l'après-midi qu'a eu lieu le transfert vers Andorre.

Le cinquième jour, la matinée a été passée dans la ville d'Andorre-la-Vella avec notamment une visite guidée de l'ancien parlement andorran. Au cours de l'après-midi, le groupe est allé déjeuner à Os-de-Civis : un village espagnol uniquement accessible par Andorre.

Le séjour s'est achevé par un arrêt au Pas-de-la-Case après avoir emprunté la route du col d'Envalira (2 408 m d'altitude).

Chacun se souviendra très longtemps de ce séjour effectué sous une météo très clémente qui s'est déroulé dans 3 pays et 3 départements avec un programme très riche.



LE CLUB "LOU MICALETs" VICE-CHAMPION DE CORRÈZE

Le 25 mai 2018, la finale départementale du championnat de belote des clubs affiliés à Générations mouvement s'est déroulée à Donzenac.

Le club Lou Micalets a brillamment terminé deuxième à quelques points du premier.

Les deux équipes étaient composées de Gisèle BOUYGE, Rose-Marie ARRIGHI, Alain BOUYGE et Christian MOUGIN. Il est à noter que Gérard DECROUY avait participé à la demi-finale.

AFFLUENCE AU THÉ DANSANT DU CLUB "LOU MICALETS"

Le dimanche 17 juin dernier, le club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé un thé dansant qui a réuni plus de 60 participants dans la salle polyvalente municipale.

Avec beaucoup de talent, Marie-Christine ZANETTI et son musicien Jean-Jacques ont su entraîner tous les amateurs de danse sur la piste où se sont succédés des marches, des pasos, des madisons, des tangos, des valse, des bourrées et même des twists et du disco dans une ambiance très conviviale.

Tout au long de l'après-midi, les participants ont pu reprendre des forces grâce aux pâtisseries réalisées par des adhérents et arrosées de boissons fraîches ou chaudes.



BREVETS DE MARCHÉ À SÉRANDON

Le 25 juin 2018, la section marche du club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé ses cinquièmes brevets.



Accompagnés par une météo idéale, 16 marcheuses et marcheurs ont effectué selon leurs niveaux 8 km ou 14 km.

Madame Huguette MARTINERIE, maire de Sérandon, a ensuite présidé la cérémonie de remise des brevets. Cette matinée sportive s'est terminée par un repas récupérateur et très convivial chez LISA.

La section marche reprendra ses activités le lundi 3 septembre 2018.

Comité des Fêtes



Leurs confrères Food incidents et Tout sourire ont assuré cette belle soirée où l'envie de partager un bon moment tous ensemble était indéniable.

Merci à tous les bénévoles souvent dans l'ombre qui ont permis le succès de cette soirée !



FÊTE DE LA MUSIQUE

C'est sous un magnifique soleil et des personnes venues en nombre que la fête de la musique à Sérandon s'est déroulée.

Le Comité des fêtes, LISA et BRIGITTE ont tenu à faire un clin d'œil particulier à nos amis Coustic Cover qui pour des raisons familiales n'ont pu partager cette soirée avec nous.



ON VOUS DONNE
RENDEZ-VOUS
POUR L'INCONTOURNABLE
FÊTE PATRONALE
LES 4 ET 5 AOÛT
POUR DE
NOUVELLES AVENTURES !

Le moulin de Tony

retour vers un passé très présent !

Cartographie représentant l'ensemble des stations et leurs emplacements sur le sentier du moulin de Tony



Pour l'année scolaire 2017/2018, la commune a signé un partenariat avec le Lycée Agricole de Neuvic. 5 élèves avaient la mission de proposer un chemin d'interprétation autour du Moulin de Tony sur la base de renseignements collectés auprès d'habitants de la commune et de documents mis à disposition.

Suite à l'analyse du diagnostic et des potentiels d'interprétation (écologique et historique), ces jeunes ont sélectionné des points précis sur la carte où seront situées les stations.

Ces emplacements ont été désignés de façon à ce que ceux-ci couvrent l'ensemble du sentier et qu'ils soient répartis de façon égale pour le confort du randonneur. Leur titre correspond au thème abordé sur les panneaux et livrets d'interprétation.

Au fil du parcours les randonneurs seront amenés à suivre une histoire à travers différents médias qui rendra leur balade plus attractive et leur apportera ainsi des connaissances sur le territoire.

Titre des stations

n°1 : Une bâtisse chargée d'histoire, n°2 : le moulin : un lieu de rencontre, n°3 : les gorges : zone d'activité permanente, n°4 : Changement de décor, n°5 : Paysages mouvants, n°6 : C'était mieux avant ?, n°7 : Bois, des usages en évolution, n°8 : La forêt : nouvelle source de diversité.

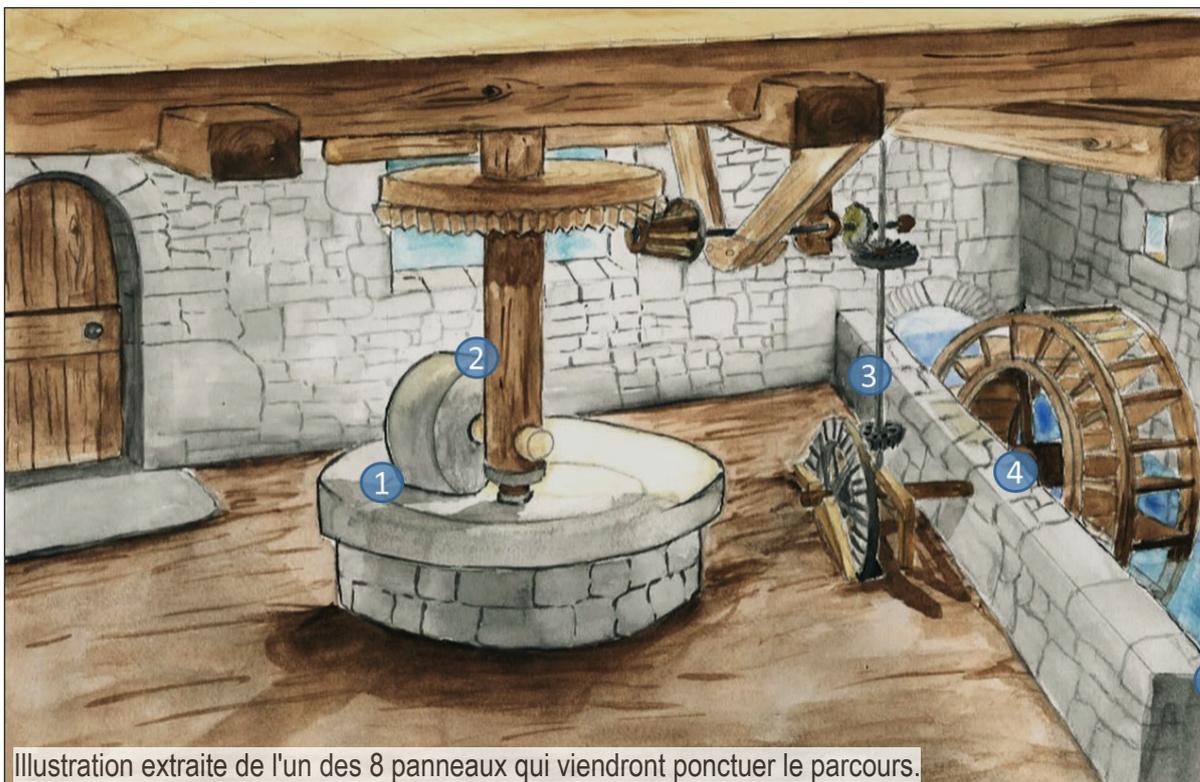


Illustration extraite de l'un des 8 panneaux qui viendront ponctuer le parcours.

Ces 8 panneaux seront fabriqués cet hiver après quelques corrections et seront posés au printemps en régie.



Merci à Mélodie, Abdel, Guillaume, Loïc et Luc élèves du Lycée Agricole de Neuvic.



Merci également, à nos anciens qui ont assisté à plusieurs réunions et ainsi contribué à la transmission générationnelle.